

LE RÔLE DES PARENTS DÉLÉGUÉS

L'éducation des jeunes nous concerne tous.

Co-éducateurs, les parents ont obtenu le droit de donner leur avis dans le système éducatif.

UTILISEZ CE DROIT

Agissez dans le collège de votre enfant, en élisant des délégués FCPE qui interviendront au conseil d'administration sur tout ce qui concerne l'organisation de l'établissement et les conditions de la scolarité de vos enfants :

Quelques actions clés du parent délégué

- Il **défend les droits** de tous les enfants au collège.
- Il **écoute les demandes** de tous les parents.
- Il recueille l'avis des parents pour **porter leur voix** en conseil de classe ou en conseil d'administration du collège.
- Il **représente les parents** dans les diverses commissions du collège.
- Il a un rôle de **médiateur** entre l'équipe éducative et les parents.
- Il accepte de donner de son **temps libre** pour que tous les enfants se sentent bien.
- Les fournitures scolaires à **moindre coût**.

Pourquoi adhérer à la FCPE

- Pour pouvoir bénéficier du **savoir mis à disposition** par la FCPE.
- Pour profiter de l'**expérience** d'autres parents.
- Pour recevoir si besoin une **formation** concernant le fonctionnement des commissions du collège.
- Pour faire partie d'une **organisation reconnue**.

LA FCPE EST AU SERVICE DES PARENTS ET DE TOUS LES JEUNES

N'OUBLIEZ PAS DE VOTER !

Choisissez les candidats FCPE

Attention les deux parents doivent voter

Contacts :

Facebook : Voltaire Parents Elus

Instagram : voltaire.parents.élus

Mail: voltairefcpe@gmail.com